

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 28 FÉVRIER 2019

A 15 H 00 DANS LE GRAND SALON DE L'HOTEL DE VILLE

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-------------------|----------|---|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| M. le Maire | 1° - | Approbation des statuts de Metz Métropole. |
| M. le Maire | 2° - | Versement d'une subvention au CEREMA dans le cadre du projet MMUST. |
| M. LEKADIR | 3° - | Candidature de la Ville de Metz au réseau des villes créatives de l'UNESCO. |
| M. LEKADIR | 4° - | Versement de la subvention 2019 à l'association TCRM-Blida. |
| Mme SALLUSTI | 5° - | Engagement dans le projet Territoire Zéro Chômeur de longue durée. |
| Mme ANTOINE-FABRY | 6° - | Création du Conseil Messin des Jeunes. |
| M. TRON | 7° - | Convention de mandat avec la SAREMM concernant la réalisation d'un terrain de football à la Grange-aux-Bois : Mission d'exécution. |
| Mme ANTOINE-FABRY | 8° - | Aide au Premier Départ en Centre de Vacances. |
| Mme SAGRAFENA | 9° - | Continuité éducative : création d'un établissement d'accueil du jeune enfant spécialisé en quartier politique de la ville. |
| Mme SAGRAFENA | 10° - | Révision de la sectorisation de la procédure d'attribution des places en crèche et modification des règlements de fonctionnement Petite Enfance. |
| Mme BORI | 11° - | Conventions de partenariat entre l'Académie de Nancy-Metz et la Ville "Mobilisation en faveur du livre et de la lecture" Projets "Bibliothèques d'école" 2018-2019. |

- Mme BORI 12° - Participations financières aux actions éducatives pendant le temps scolaire / Ecolier AU SPECTACLE.
- Mme BORI 13° - Animation de la pause Méridienne - Dispositif Entr'Act.
- M. CAMBIANICA 14° - Budget 2019 mobilité / espaces publics.
- M. CAMBIANICA 15° - Cession d'un terrain communal situé rue du Faubourg à Magny.
- M. KRAUSENER 16° - Résiliation du bail emphytéotique du 10 juin 1965 et cession de l'immeuble sis 14 rue du Général Lapasset à Metz (Institut de formation - Croix Rouge française).
- M. KRAUSENER 17° - Acquisition d'une partie commune dans la copropriété sise 17 quai Paul Wiltzer/rue Sainte Barbe à Metz.
- M. le Maire 18° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015, du 29 octobre 2015 et du 6 juillet 2017 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.
- 19° - Questions orales.